

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi, 6 avril 2020 à 19h00.

Le conseil de la municipalité de Lamarche siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie d'appel vidéo en direct sur Messenger avec madame la mairesse.

EST PRÉSENTE PAR APPEL VIDÉO EN DIRECT SUR MESSENGER

Mme Lise Garon, mairesse

SONT PRÉSENTS SUR PLACE :

Mesdames les conseillères Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc

Messieurs les conseillers Martin Bouchard, Michel Morin et Pierrot Lessard

Assistent également à la séance, sur place :

Mme Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 et jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique ou autre moyen de communication.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Lise Garon, mairesse.

76-04-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Mme Annick Lachance, secrétaire
trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du
Lundi, le 6 avril 2020

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes de la séance ordinaire du 2 mars et de la séance extraordinaire du 23 mars 2020*
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1 *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires bruts pour le mois de mars 2020*
 - 4.2 *Rapport de dépenses de la directrice générale*
 - 4.3 *Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics*
5. **RÉSOLUTIONS À ADOPTER**
 - 5.1 *Déposer un appel d'offres de service pour les réparations des chemins, saison estivale 2020*
 - 5.2 *Déposer un appel d'offres de service, nivelage-entretien des chemins de villégiature*
 - 5.3 *Déposer des soumissions pour le balayage de rue*
 - 5.4 *Demander un permis de gestion pour le démantèlement et la capture des castors auprès du ministère de la Faune*
 - 5.5 *Achat d'un nouveau module du logiciel Accès Territoire « Évaluation »*
 - 5.6 *Mise à niveau des frais de la bibliothèque (salaire et dépenses) selon le budget 2020*
 - 5.7 *Radiation de deux (2) comptes de taxes*
 - 5.8 *Rénovations au camping et marina Tchitogama*
 - 5.9 *Participation financière aux camps d'été 2020 – Kes tu fais (KTF)*
 - 5.10 *Demande de don « la Nichée », maison de ressources familiales*
 - 5.11 *Appui à la journée internationale contre l'homophobie et de la transphobie*
 - 5.12 *Renouveler le contrat d'entretien pour la génératrice-WAJAX.
Génératrice Drummond*
 - 5.13 *Amendement a la demande de renouveler l'entente pour l'entretien et la réfection des chemins multiusages sur les terres du domaine de l'état*
6. **COURRIER ET INVITATIONS**
 - 6.1 *Ministère des Transport du Québec*
 - 6.2 *Maison des Bâisseurs Alma*
 - 6.3 *Moisson Saguenay Lac St-Jean*
 - 6.4 *MMQ - Suivi poursuite*
 - 6.5 *Régie des alcools, des courses été des Jeux – demande de permis*
 - 6.6 *MAMH, accusé réception*
7. **RAPPORT DE LA MAIRESSE**
 - 7.1 *Rapport de la mairesse : MRC*
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

77-04-20 3. **EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2020**

La secrétaire trésorière adjointe, Annick Lachance, dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 23 mars soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. **ADMINISTRATION**

78-04-20 4.1 **ACCÉPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS DE MARS**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-trois mille cent quatre-vingt-sept dollars et seize sous (43 187.16\$).

La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de trois cent soixante mille quatre cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-un sous (360 478.81\$).

Les salaires payés aux élus au montant mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires des employés au montant seize mille quatre cent seize dollars et neuf sous (16 416.09\$).

Les avantages sociaux au montant de trois mille vingt-huit dollars et cinquante-quatre sous (3 028.54\$).

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total quatre cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-dix dollars et soixante sous (424 970.60\$).

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6436 à 6460 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

Nom de l'entreprise	Montant à payer
Alain Gauthier	350.00 \$
Bibliothèque de Lamarche	312.50 \$
Excavation Multi-Projet	6 208.65 \$
Bureau Véritas Canada	258.41 \$
Mégaburo	882.25 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Dépanneur Notre-Dame	760.64 \$
Les Électriciens du Nord	1 807.36 \$
Eurofins Environex	97.16 \$
Gilles Boudreault	735.00 \$
Produits Lépine inc.	176.86 \$

Michel Morin	12.65 \$
MRC Lac-St-Jean-Est	7 160.86 \$
Novo Studio inc.	574.88 \$
Petite caisse	125.80 \$
PG Solutions inc.	91.98 \$
Potvin & Bouchard	12.29 \$
Pétroles RL inc.	114.59 \$
Secuor	19.53 \$
Serrurier Protec inc.	20.70 \$
SonXplus Électrocom	287.43 \$
Synergie-Développement & Marketing	561.49 \$
Ultima Assurances	19 819.00 \$
WSP Canada inc.	2 342.04 \$
ZOLL Medical Canada inc.	357.36 \$

TOTAL : 43 187.16\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Fournisseurs	Montant Payé
Alain Gauthier	820.00 \$
Gilles Boudreault	840.00 \$
Excavation Multi-Projets inc.	2 299.50 \$
Entreprise Fortin Labrecque	27 785.63 \$
Entrepreneur Forestier Alex et Nico	2 730.66 \$
Bell Canada	59.96 \$
Bell Canada	134.30 \$
Hydro-Québec	176.03 \$
Hydro-Québec	105.30 \$
Ministre du Revenu du Québec	200.94 \$
Les Excavations G. Larouche	322 708.02 \$
Hydro-Québec	630.75 \$
Hydro-Québec	361.06 \$
Alain Gauthier	1 400.00 \$
Groupe d'action bénévole Ensemble	130.00 \$
Société Canadienne des postes	96.66 \$

TOTAL : 360 478.81\$

Comptes à payer :	43 187.16 \$
Comptes payés	360 478.81 \$
Total des salaires des conseillers :	1 860.00 \$
Total des salaires brut des employés :	16 416.09 \$
Avantages sociaux :	3 028.54 \$

Grand Total : 424 970.60\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

79-04-20 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT (Tx net.)
Camping Québec	331.02 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Imageriexpert	100.03 \$
Total : <u>528.78 \$</u>	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

80-04-20 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

Fournisseur	Montant (Tx net.)
Dépanneur Notre-Dame	211.02 \$
Nutrinor énergies	313.01 \$
Puisatiers de Delisle	207.64 \$
Total: <u>731.67 \$</u>	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

81-04-20 5.1 DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES DE SERVICE POUR LES RÉPARATIONS DES CHEMINS, SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche aura à effectuer des travaux de réparations, de chargement et de constructions sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'avantage de la municipalité de demander des prix à différentes entreprises afin d'obtenir le meilleur taux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU,

QUE des prix soient demandés pour l'exécution de travaux de réparation ou de construction avec l'équipement ci-contre :

1. Niveleuse tarif à l'heure avec chauffeur
2. Gravier brut, prix à la tonne

3. Voyage de concassé ½ et ¾ prix à la tonne
4. Rétrocaveuse-excavatrice (adéquat pour faire les travaux)
5. Avoir en sa possession au moins un (1) camion

QUE les Entreprises suivantes soient invitées à soumissionner :

- Gravier Donckin Simard & Fils Inc
- Excavation MJ
- Excavations Multi-Projet Inc.
- Entreprise Fortin Labrecque
- Simon Martel Déneigement et terrassement Inc.
- Nivelac

QUE l'entreprise doit avoir sur place, lors de travaux le nécessitant, l'équipement d'étaçonnement afin de bien protéger les employés municipaux.

QUE l'entreprise doit posséder les permis ou autorisations gouvernementales et environnementales afin d'exécuter des travaux conformes avec sa machinerie (no licence enregistrée à la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)

QU'une preuve d'assurance de 1M soit déposée à la municipalité lors de l'obtention du contrat.

QUE l'entreprise doit posséder un compacteur adéquat pour les besoins des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

82-04-20 5.2 DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES DE SERVICE, NIVELAGE – ENTRETIEN DES CHEMINS DE VILLÉGIATURES

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche doit effectuer des travaux d'entretien et de nivelage sur les chemins de la municipalité, pendant la saison estivale;

ATTENDU QUE selon la politique de gestion contractuelle par règlement (# 2019-07), adoptée en séance extraordinaire, le 10 octobre 2019 portant le numéro de résolution 221-10-19, la municipalité est tenue de demander des soumissions pour l'entretien de ses chemins d'été;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat pouvant s'élever à plus de 25 000\$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU,

QUE la municipalité de Lamarche demande des soumissions sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour l'entretien et le nivelage des chemins estivaux, tel que suivant :

- Entreprises forestières Lachance
- Nivelac
- Entreprises Fortin Labrecque
- Excavation MJ

QUE l'adjudication du contrat soit faite à une séance ultérieure après analyse des soumissions reçues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

83-04-20 5.3. **DÉPOSER DES SOUMISSIONS POUR LE BALAYAGE DES RUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire effectuer le balayage des rues principales de la Municipalité de Lamarche soit;

- Du 90 Principale au 345 Principale
- Rue des Iles : du début jusqu'au 21 rue des Iles
- Rue Fortin : au complet
- Rue Bellevue : au complet
- Rue du Plateau : au complet
- Rue Morel : au complet
- Rang Caron jusqu'au 24
- Stationnement de la municipalité
- Stationnement face à l'église
- Stationnement des loyers autochtones
- Entrée de la Municipalité et l'école

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche fait appel à deux (2) soumissionnaire soit l'entreprise Nutrite Belle Pelouse et Lachance Asphalte sur invitation pour procéder à ce travail;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER Mme Myriam Lessard, directrice générale pour procéder à l'appel de soumissions auprès des deux (2) entreprises identifiées préalablement;

DE PROCÉDER à l'analyse des soumissions déposées

ET D'OCTROYER le contrat à l'entreprise ayant déposé une offre de service correspondant aux exigences de la soumission municipale et offrant un prix minimum

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

84-04-20 5.4 **DEMANDER UN PERMIS DE GESTION POUR LE DÉMANTÈLEMENT ET LA CAPTURE DES CASTORS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAUNE**

CONSIDÉRANT QUE le niveau des eaux de la rivière des Habitants et du lac des Habitants ainsi que le lac Rémi sont très élevés en période de dégel et pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a de nombreuses résidences établies en bordure de ces cours d'eau et qu'il y a possibilité d'inondation pour certaines résidences;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne dernier, il y a eu démantèlement de peu de huttes de castors

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité demande un permis à des fins de gestion de la faune auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

QUE la Municipalité **DÉFRAIE** les coûts du permis;

QUE la Municipalité de Lamarche **RETIENNE** les services de l'entreprise « Capture d'animaux nuisibles Lac St-Jean » disposant de tous les permis nécessaires et valides au

démantèlement des huttes et de la capture des castors sur son territoire précisément le long de la rivière des Habitants débutant en amont sur la rue des Iles et se terminant sur la route de Lamarche en direction de Labrecque.

D'ACCEPTER les tarifs d quarante-et-un (41\$) dollars ou à la hutte – famille au coût de trois cent quarante-neuf (349\$) dollars soit le mode de paiement le plus bénéfique pour la municipalité de Lamarche, taxes en sus;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

85-04-20 5.5. ACHAT D'UN NOUVEAU MODULE DE LOGICIEL ACCÈS TERRITOIRE - EVALUATION

CONSIDÉRANT QUE depuis l'automne dernier, P.G. Solutions, fournisseur du logiciel P.G. Solutions à la Municipalité de Lamarche offre à l'ensemble des municipalités un nouveau module dédié à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce module est fort utilisé par les inspecteurs de la MRC Lac St-Jean et qu'il s'avère être un outil devenu indispensable pour une saine gestion à l'émission des permis et la transmission des données à la firme d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ce module est efficient et sert à lier le système de permis avec le système d'évaluation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le coût du service inclue les frais reliés aux services d'installation, d'activation, d'accompagnement, d'analyses, de développement personnalisé et/ ou de formation ainsi que l'installation et la configuration du service WEB ACCES TERRITOIRE-EVALUATION

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de P.G. Solutions, module EVALUATION au coût de plus ou moins quatre-cent dollars (400.00\$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

86-04-20 5.6 MISE À NIVEAU DES FRAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE (SALAIRE ET DÉPENSES) SELON LE BUDGET 2020

CONSIDÉRANT QU'au budget 2020, le budget octroyé comme salaire à la responsable de la bibliothèque est de six cent dollars (600.00\$) annuellement et la participation financière pour les fournitures est de mille cinq cent dollars (1 500\$).

CONSIDÉRANT QUE les versements faits à ces deux postes ne respectent pas les prévisions budgétaires 2020;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque est reconnue ayant un statut d'employée municipale, qu'il n'y a jamais eu un contrat de travail entre les parties pour encadrer la responsable de la bibliothèque, et qu'il y a lieu de lui attribuer un statut de consultant;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal octroie à la responsable de la bibliothèque un statut de consultante uniquement et que la Municipalité lui offre une rétribution de six cent dollars

(600\$) annuellement; que celui-ci soit rétroactif pour 2020 et que ce montant soit versé en quatre (4) versements

QUE les élus acceptent de respecter le montant identifié de mille cinq cent dollars (1 500\$) au budget 2020 à être versé à la bibliothèque pour les fournitures en quatre (4) versements en cours d'année;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

87-04-20 5.7 RADIATION DES DEUX (2) COMPTES DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE suite à la vente du terrain à un tiers, la fiche de taxation municipale portant le numéro # 3707 36 8756 00 0000 a été supprimée le 1 janvier 2018 confirmé par le certificat de l'évaluateur # 1800019;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de taxation municipale portant le numéro #3807 06 2391 00 0000 a été supprimée suite à la réforme cadastrale et confirmé par le certificat de l'évaluateur # 1800924;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur nous mentionne que cette dernière fiche doit être radiée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE les élus acceptent de radier ces deux (2) comptes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

88-04-20 5.8 RÉNOVATIONS AU CAMPING ET À LA MARINA TCHITOGAMA

CONSIDÉRANT QU'au budget 2020, le montant octroyé pour les rénovations au camping municipal est de dix mille (10 000\$) dollars;

CONSIDÉRANT QUE le camping a énormément besoin d'investissement autant sur les bâtiments que sur le terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le montant inscrit aux prévisions budgétaires 2020 soient investi au camping municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

89-04-20 5.9 PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX CAMPS D'ÉTÉ 2020 – KES TU FAIS (KTF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une demande d'aide financière de mille (1 000\$) dollars pour le nouveau camp d'été « KES TU FAIT », initiative innovatrice du secteur Nord pour les jeunes adolescent de 10 à 14 ans :

CONSIDÉRANT QUE ce camp est d'une durée de trois (3) semaines à raison de trois (3) jours d'activités par semaine;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à travailler la persévérance scolaire sous une forme dynamique et ludique, veut combler un vide, veut créer des liens sociaux, interagir avec d'autres jeunes de municipalité du Secteur Nord pour cette catégorie de jeunes qui sont nombreux dans la municipalité de Lamarche (40 jeunes approximativement);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE PARTICIPER financièrement à cette nouvelle initiative à une hauteur de mille dollars (1 000\$) maximum ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

90-04-20 5.10 DEMANDE DE DON, LA NICHÉE - MAISON DE RESSOURCES FAMILIALES

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche a une demande de commandite de l'organisme « LA NICHEE » qui a du dernièrement se relocaliser, habitera deux (2) autres organismes soient PARENENFAT et NOURRI-SOURCE;

ATTENDU QUE cette association offrira aux familles de la MRC Lac St-Jean Est une grande accessibilité à une variété de services et d'ateliers dans un même lieu ;

ATTENDU QUE suite à cette relocalisation, il y a des travaux de rénovations à être réalisés pour offrir un service sécurisant, chaleureux et de bien-être;

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE les élus de Lamarche accordent une somme de cent (100\$) à cet organisme de bien-être qui offre à une ou deux (2) familles par année de Lamarche la possibilité de les supporter et d'accueillir en leur prodiguant des conseils et des services;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

91-04-20 5.11 APPUI À LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET DE LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés LGBT;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

CONSIDÉRANT QU'IL existe un large consensus, contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER le 17 mai 2020, JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES.

92-04-20 5.12 RENOUVELER LE CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA GÉNÉRATRICE - WAJAX, GÉNÉRATRICE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire un entretien préventif, des pièces d'entretien et inspection préventifs de cet équipement d'urgence pour assurer un service continu d'eau potable lors de panne électrique à ces citoyens en cas de bris;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une offre de service de l'entreprise qui a procédé à l'installation de la génératrice et que celle-ci a l'expertise nécessaire pour assurer cet entretien préventif;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte l'offre de service déposée par l'entreprise Wajax pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2020;

QUE la municipalité accepte de défrayer les coûts pour les services suivants à raison de 2 visites pour l'année 2020 :

- Entretien préventif 594.00\$
- Pièces d'entretien 231.35\$
- Inspection préventive 520.00\$
- Plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

93-04-20 5.13 AMENDEMENT À LA DEMANDE DE RENOUVELER L'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DES CHEMINS MULTIUSAGES SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, le conseil municipal a adopté la résolution 261-12-19 qui demandait de renouveler l'entente pour l'entretien et la réfection des chemins multiusages sur les terres du Domaine de l'État;

ATTENDU QUE suite à une vérification avec le Ministère de la Forêt, de la Faune et Parcs, le chemin du Rang du Quai, suite à la rénovation cadastrale de 2018, est reconnu comme étant un chemin privé sous la juridiction de la Municipalité de Lamarche;

ATTENDU QUE la désignation de ce chemin est :

- o **RANG DU QUAI** sur une longueur de 0.54 kilomètre

Terres Désignées (désignation au primitif)

Canton de Rouleau

Rang Est du Lac des Habitants
Lots 17-partie, 18-partie

Les coordonnées des points de départ et d'arrivée du chemin
étant les suivantes :

Point de départ –A- N 5 409 497	Point d'arrivée –B- N 5 409 995
E 324 108	E 324 270

ATTENDU QU'il y a lieu d'exclure ce chemin de notre demande initiale (ref : réso261-12-19) adressé au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, gestionnaire des TPI par le biais d'une convention de gestion territoriale (CGT) est favorable à cette exclusion;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE les élus la municipalité de Lamarche demandent au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs d'exclure ce chemin « Rang du Quai » de la demande initiale déposée auprès du ministère et de poursuivre les démarches afin de conclure une entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages mentionnés dans la première demande;

QUE cette résolution soit transmise à la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Martin Bouchard

Pour : Mesdames les conseillères Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc
Messieurs les conseillers Michel Morin et Pierrot Lessard

Contre : Monsieur le conseiller Martin Bouchard, en raison du manque de documentations explicatives pour lui permettre de prendre une telle décision.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

6. COURRIER ET INVITATIONS

- 6.1 Ministère des Transport du Québec
- 6.2 Maison des Bâisseurs Alma
- 6.3 Moisson Saguenay Lac St-Jean
- 6.4 MMQ - Suivi poursuite Garon- Bouchard
- 6.5 Régie des alcools, des courses et des Jeux – demande de permis
**Monsieur le conseiller Pierrot Lessard s'est retiré*
- 6.6. MAMH, accusé réception

7. RAPPORT DE COMITÉS

- 7.1. Rapport de la mairesse : MRC
- 7.2.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune puisque la séance est à huis clos.

94-04-20 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

QUE la séance soit levée. Il est 19h24

Nous soussignées, Mme Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Madame Lise Garon, mairesse

Mme Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe